

Arrêté du 14 novembre 2011 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de première instance de Nouméa
NOR : JUSB1131265A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2011 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant au tribunal de première instance de Nouméa.

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant rectification au tribunal de première instance de Nouméa.

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions des arrêtés des 25 mai et 18 juillet 2011 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'une régisseuse suppléante au tribunal de première instance de Nouméa sont rapportées.

Article 2

Monsieur MANCON Patrice, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, est nommé régisseur titulaire du tribunal de première instance de Nouméa.

Article 3

Madame GOIRAND Chantal, adjointe administrative principale de deuxième classe, est, à compter de cette même date, nommée régisseuse suppléante dudit tribunal.

Article 4

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 5

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Nouméa en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 14 novembre 2011.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle

Marie-Noëlle DEHOUCK